

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

N° 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 novembre 1842.

La réunion des conservateurs du régime protecteur et prohibitif a tenu sa deuxième séance le 7 novembre. Cette fois, par décision sans doute, le Commerce omet de nous dire de combien d'adhérents se composait l'élite manufacturière du pays présente à cette assemblée. Serait-ce que la déroute est dans le camp de ces grands amis de l'industrie, et que le tambour de l'organe officiel des bornes n'avait pu ce jour-là réunir qu'un petit nombre de fidèles? ou, plutôt, serait-ce que ce journal a senti qu'il y avait plus que de l'outrecuidance à prêter le caractère de représentants des intérêts généraux de la production, du commerce et de la consommation, au sein d'un peuple de 35 millions d'hommes, à une centaine de grands seigneurs sans mandat réel? En face de la démonstration importante et parfaitement régulière dont la ville de Reims a apporté le contre-poids dans la balance où les corsaires de l'industrie nationale se proposaient de régler la destination commerciale de la France et de la Belgique, le Commerce a-t-il senti la nécessité de mettre plus de réserve dans le menu des affaires de la conjuration?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Commerce est lui-même peu satisfait des résultats de cette nouvelle levée de boucliers, et qu'il a eu ses raisons pour laisser en blanc le chiffre des pourfendeurs de l'union. Il a eu aussi ses motifs pour s'abstenir de livrer immédiatement au contrôle de la publicité la fameuse adresse dont le texte, « avec les noms de ceux qui l'ont signée, engagera le gouvernement à renoncer au projet malencontreux qu'il avait conçu. »

Après les déclamations creuses et bruyantes l'aplatissement du silence. Franchement nous ne nous attendions pas à ce qu'en un aussi grave débat, dans une affaire où il ne s'agit rien moins, selon les adversaires de l'alliance commerciale, que de la ruine du travail et de la prospérité du pays, il nous serait donné, en définitive, une nouvelle édition de la montagne en travail d'enfantement. Nous attendions des adversaires et des arguments sérieux : ce n'était pas trop exiger de l'élite manufacturière du pays ; et voilà qu'au bout d'un grand mois de lamentations, nous nous trouvons face à face avec le vide !

Que sont devenues ces commissions chargées (résolution du 5 novembre, art. 1er) « de réunir les documents et détails statistiques et de nous montrer la conséquence de l'abaissement des barrières de douane » ? Que sont devenues ces mêmes commissions chargées (art. 2) « de discuter et coordonner les travaux, le présenter à bref délai un rapport de nature à éclairer le gouvernement et les deux chambres » ? L'organe officiel de la coalition en parle bien encore dans son numéro du 8 ; mais évidemment il n'en fait plus mention que pour mémoire, puisque la lumière a jailli dans leur œuvre première. Pourquoi les illuminés du Commerce ont-ils mis sous le boisseau cette lumière qui les a si bien convaincus que le gouvernement n'a plus qu'à renoncer et « renoncera définitivement au malencontreux projet qu'il avait conçu » ? Pourquoi enfin, quant ils ont de si bonnes choses et de si déterminantes raisons à révéler au pays, se bornent-ils à habiller leurs nouveaux patrons en victimes de la calomnie de la presse, unioniste ? Force nous est bien, jusqu'à production de preuves contraires, de croire que, faute de pouvoir enterrer le projet d'union, la grande coalition des bornes s'est résignée à enterrer ses commissions. Que la paix soit avec elles ! ainsi le veut le respect dont en France nous honorons les morts et les tombeaux.

Dans sa vertueuse et sainte indignation, le Commerce demande quel est l'industriel qui puisse actuellement « s'endormir dans la

routine et rester stationnaire au milieu de ces brusques saillies de l'esprit humain sans cesse en enfantement d'inventions, de ces révolutions mécaniques qui s'accomplissent chaque jour et que chacun doit accepter au plus vite s'il ne veut pas être écrasé. » « L'un d'eux, dit M. Blanqui aîné (Dictionnaire du Commerce, avril 1837), l'un d'eux, auquel on indiquait dans la dernière enquête certains procédés nouveaux découverts à l'étranger, répondait naïvement : « Qu'ai-je besoin d'y penser, puisque je suis protégé par la prohibition ? »

Le Commerce demande ce qu'on appelle privilèges et monopoles. La question est vraiment naïve. Les privilèges, en matière de production, ce sont les primes exorbitantes accordées à certaines industries, aux dépens des autres branches du travail national qui ne sont point protégées et au préjudice des consommateurs. Les monopoles, ce sont les conditions à l'aide desquelles ces industries, retranchées derrière des droits protecteurs et prohibitifs, excluent la concurrence extérieure et rançonnent selon leur bon plaisir le consommateur qui se trouve ainsi obligé de passer par leurs mains et de subir leurs exigences telles qu'elles soient.

Ces tarifs, ces protections dont vous vous plaignez, dit encore le Commerce, est-ce qu'ils ont été établis en faveur de tel ou tel ? Puis il ajoute : Non, sans doute ; chacun peut en réclamer sa part.

Nous voudrions bien savoir, par exemple, en quoi nous sont favorables ces tarifs et ces protections qui permettent à notre métallurgie de nous faire payer 300 f. ce qui en vaut 150 chez nos voisins de la Grande-Bretagne, et quel profit retire notre agriculture de mesures qui sont, à son sens, de droit commun. Nous voyons bien que MM. les grands propriétaires de forêts y gagnent de nous faire payer 10 à 12 f. la corde de bois, qui, réduite à son taux normal, vaut 5 f. ; mais nous voyons aussi ce qu'y perd l'industrie vinicole, pour qui la mesure assurément n'a rien de commun. Que tous les maîtres de forges fassent ensemble leur profit de cette splendide aumône, qui, chaque année, coûte à la France un débours net de 30 ou 40 millions, cela n'est pas douteux, et nous savons que chacun, pour en recevoir sa part, a le droit de fabriquer des fers.

La Belgique, dit d'autre part le Commerce, importe chez nous le double de ce qu'elle nous demande. L'argument n'est pas neuf ; les esprits sensés ne trouvent certes rien d'exorbitant dans des proportions qui font d'un peuple de quatre millions de producteurs un industriel échangeant avec nous l'équivalent d'un peuple égal à la moitié de la France. Si, malgré les droits énormes dont nous frappons les marchandises belges à l'entrée de notre territoire, nous achetons à la Belgique le double de plus qu'elle ne nous vend, c'est que ces marchandises nous sont absolument nécessaires et que nous nous portons à nous-mêmes un grave préjudice en les grevant d'une plus-value qui en restreint la consommation.

A la vérité, le Commerce a dit et répété jusqu'à satiété que tout le numéraire français finirait par passer en Belgique. S'il en est ainsi, cette nation, qui reçoit de l'Angleterre à peu près quatre fois plus qu'elle ne lui vend, est bien autrement en danger de voir sa fortune s'engouffrer dans les îles britanniques. Ce n'est là qu'une absurdité. Ce qui est réel en tout ceci, c'est que les produits se soldent avec des produits. En échange des cotons que nous envoyons l'Amérique, nous lui expédions nos vins et nos soieries ; nous payons les laines d'Espagne avec nos mulets et nos produits manufacturés. Quand il nous arrive de donner du numéraire contre les produits qui nous viennent de l'étranger, c'est que nous l'avons reçu nous-mêmes en échange des articles de

notre industrie. Voilà la vérité ; que le Commerce veuille donc se donner la peine de la contredire.

N'est-il pas évident, d'ailleurs, que si nous voulons augmenter nos exportations en Belgique, nous devons accepter un projet qui, en étendant nos tarifs de douanes aux frontières réunies du pays, nous assurera inévitablement l'appropriation d'une partie notable des affaires que la Belgique fait avec les autres puissances ? Si nous nous trompons, qu'on le prouve.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'adhésion au projet d'union douanière entre la France et la Belgique de Bordeaux, de Montpellier, de Lyon, de Metz, de Reims, et celle de Mulhouse qui, dès l'an dernier, a déclaré que l'industrie cotonnière de l'Alsace ne voyait pas d'inconvénient à une union douanière avec la Belgique, ont porté un coup mortel aux homélies alarmistes de la coalition de la rue de Richelieu. Désormais c'en est fait de tous les dithyrambes sur l'antagonisme du midi et du nord de la France. Ajoutez à cela que Paris, avec son industrie si variée et si riche, ses bronzes, sa bimbeloterie, ses articles de nouveautés qui mettent à contribution tous les marchés du monde, est naturellement favorable à l'union, et vous acquiescez la ferme conviction que la cause des prohibitionnistes est dès aujourd'hui moralement perdue dans l'opinion publique.

Paris, le 9 novembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Quel que soit le dénouement du procès qui se juge en ce moment devant la cour d'assises de la Seine, qu'il se termine par un acquittement pour certains accusés, ce qui est possible, ou par une condamnation, ce procès aura toujours eu un bon résultat : il aura fait rentrer dans son lit ce torrent de corruption qui, depuis nombre d'années, a successivement envahi presque toutes les administrations de la capitale. C'était chose à peu près reçue dans ces administrations qu'on pouvait accepter des citoyens en instance auprès d'elle ce qu'ils croyaient devoir donner pour presser l'instruction des affaires qui les concernaient, pour obtenir des rapports et des décisions favorables. On ne demandait rien, mais on acceptait tout ce qu'on offrait, et dès lors on croyait rester dans les limites du devoir et de l'honneur. Ici c'était de l'argent qu'on recevait, là un cadeau ; tantôt de l'argenterie, tantôt quelque meuble du goût le plus nouveau et le plus recherché. On en était même venu à ne plus faire mystère de ces revenants-bons : il y avait des employés qui confessaient naïvement, et comme la chose la plus naturelle du monde, que leur place leur valait tant en appointements fixes, tant en cadeaux pour les petits services que leur position leur permettait de rendre à certains clients obligeants et généreux. La plupart des employés un peu élevés de nos ministères menaient une vie bruyante ; il y avait réception chez eux toutes les semaines, dîners et bals à plusieurs reprises dans le courant de l'hiver. Avec des appointements de dix à douze mille francs, sans aucune fortune personnelle à eux connue, il trouvaient moyen de louer de magnifiques appartements, de les meubler richement, d'entretenir de nombreux domestiques, de donner des fêtes, etc.

Toute chose en ce monde doit avoir un terme, et nous espérons bien que le procès Hourdequin marquera la fin de cette vie fastueuse menée par certains fonctionnaires qui évidemment, en se conduisant honnêtement, en se contentant de la rétribution que l'Etat accordait à leurs services, auraient dû mener une existence

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'HOMME ROUGE.

A l'extrémité du pont qui réunit les deux rives de la ville de Prague, on voit un magnifique palais dont l'architecture contraste singulièrement avec celle des vieilles masures qui l'entourent.

En 1731, époque où se passe cette histoire, ce palais était habité par le comte Stanislas Zapoletsky, seigneur russe, arrivé depuis trois années seulement dans le pays, et qui l'avait fait construire sous sa propre direction. On prétendait même dans la ville qu'il renfermait des cachettes et des issues mystérieuses ; mais ce bruit n'avait jamais été justifié. Il est vrai que, durant plus de six mois après l'achèvement de l'édifice, deux ouvriers, logés et nourris dans le château, avaient continué à travailler sous la surveillance particulière du comte ; mais, depuis ce temps, ils avaient disparu l'un et l'autre, et l'on n'en avait plus jamais entendu parler. A peine les décorations intérieures du palais terminées, le comte Zapoletsky avait ouvert ses salons et convié à des fêtes splendides l'élite de l'aristocratie autrichienne.

Cependant quelques Russes de distinction qui avaient traversé la Bohême à différents intervalles, interrogés sur le compte de leur compatriote, n'avaient pu donner aucun renseignement à son sujet ; lui-même avait jamais répondu franchement aux questions indirectes qui lui avaient été adressées, et semblait vouloir couvrir d'un impénétrable mystère le motif de son expatriation. Il circulait en outre sur sa manière de vivre des bruits fort extraordinaires, et qui donnaient lieu aux plus diverses suppositions. Ainsi le comte Stanislas se renfermait souvent dans sa chambre et disparaissait pendant des intervalles de temps quelquefois considérables. Que faisait-il ? que devenait-il ? Personne ne le savait. En vain l'on prêtait l'oreille, aucun bruit ne sortait de l'appartement. Les croisées et les rideaux restaient soigneusement fermés, et défiaient les regards les plus curieux et les mieux clairvoyants. Puis tout-à-coup, au bout de quelques jours, de quelques semaines, de quelques mois, au moment où ils y pensaient le moins, les domestiques entendaient sonner dans la chambre de leur maître. Les valets y couraient ; mais rien n'était dérangé : le comte était dans le même costume qu'il portait avant sa disparition ; seulement son visage était plus pâle que de coutume, et le désordre de sa chevelure témoignait qu'elle avait été quelque temps négligée. Bien loin de lui nuire en rien, tous ces mystères avaient rehaussé la renommée de cet homme incompréhensible de tout le prestige du merveilleux. Chacun en avait interprété les motifs à sa manière, mais personne n'avait pensé à en déduire des conséquences défavorables au caractère d'un si brillant seigneur.

Le comte Zapoletsky avait environ trente ans. Sa taille était athlétique, mais bien prise, son ton exquis, son instruction profonde, et son visage, encadré d'une belle et noire chevelure, empreint d'une expression sérieuse qui commandait l'admiration et le respect.

Parmi ceux qui avaient subi au plus haut point le charme du noble Moscovite se trouvait le baron Platter, major de l'un des régiments hongrois de la garde de l'empereur. Le major Platter avait une fille fort jeune, unique héritière de son immense fortune, et qu'il faisait élever avec soin dans un des plus célèbres couvents de la Moravie.

Un soir qu'il y avait nombreuse réunion chez le baron, le comte parut plus soucieux que de coutume. Le monde qui l'entourait semblait le contrarier vivement et son regard impatient se portait fréquemment sur la pendule, comme pour la prier de hâter le départ de tous ces importuns. Enfin les salons se vidèrent peu à peu, et quand Platter, qui était allé reconduire les dernières personnes jusqu'au perron, entra dans l'appartement, il trouva, debout et adossé contre la cheminée, le comte qui l'attendait.

— Eh bien ! Stanislas, dit Platter, qu'aviez-vous donc ce soir ? Vous paraissiez tout chagrin.

— Major, répondit le comte en souriant, j'ai conçu une espérance que seul vous pouvez combler, et j'attendais avec impatience que nous fusions seuls pour vous en faire part.

— Voyons, reprit M. Platter.

Et, s'étant assis, il se mit à raviver le feu qui s'éteignait sous les cendres.

Le comte se plaça de l'autre côté du foyer et continua :

— Major, dit-il, voilà long-temps déjà que vous m'honorez de votre amitié. Certes, cette faveur est assez haute pour satisfaire les plus exigeants ; cependant mon ambition va au-delà. Plus je suis à même d'apprécier votre cœur, plus je désire y creuser profondément ma place ; aujourd'hui, ce n'est donc plus assez pour moi d'être votre ami : mon vœu le plus ardent est d'entrer dans votre famille.

— Mon cher Stanislas, répondit le baron en lui pressant affectueusement la main, croyez que mon vœu le plus sincère est de vous y admettre. Cependant écoutez-moi. Personne, je vous le jure, ne rend plus de justice que moi à vos nombreuses et brillantes qualités : c'est à elles seules que vous devez l'amitié à laquelle vous attachez tant de prix ; mais vous comprenez la susceptibilité d'un père, et vous lui pardonnerez, je pense, l'indiscrétion que vous eussiez été en droit de reprocher à un ami. Je ne vous demanderai point compte de votre fortune ; elle est évidente, et d'ailleurs cette considération me touche peu : Marie aura un jour assez de richesses pour elle et pour vous. Mais je ne vous cacherais pas que toute votre personne est un mystère, et, dans la circonstance qui nous occupe, votre naissance du moins n'en doit plus être un pour moi.

— Je produirai mes titres.

— Je n'en ai pas douté un seul instant.

Puis, rejetant tout-à-coup le ton sérieux qu'il avait pris insensiblement pendant cette grave conversation :

— Eh bien ! à quand le mariage ?

— Ah ! major, répondit le comte en souriant, vous appréciez mal mon impatience.

— C'est vrai... Allons, dès demain je partirai pour aller chercher ma fille ; tâchez de vous contenter de mon amitié jusqu'à mon retour.

A ces mots, le comte, qui s'était levé, prit une dernière fois la main du baron Platter, puis il se retira.

A peine rentré dans son appartement, le comte poussa les verroux et ferma soigneusement les rideaux ; puis, s'étant approché d'un meuble placé sans doute à dessein dans l'alcove, à proximité du lit, il en retira une petite cassette en argent. Cette cassette contenait plusieurs parchemins. Le seigneur Zapoletsky les déplaça, et, les ayant étendus successivement entre la lampe et lui, il en parcourut attentivement la surface et chercha avec soin si quelques taches n'en altéraient point la blancheur. S'étant ensuite assis devant une table, il y gratta avec précaution certains endroits qui avaient excité sa minutieuse susceptibilité ; après quoi, il replia les précieux parchemins et les renferma de nouveau dans la cassette. C'étaient les titres de noblesse de l'illustre famille des comtes Zapoletsky.

Le noble gentilhomme semblait éprouver en ce moment une satisfaction extraordinaire ; mais à peine eut-il ouvert une seconde cassette qu'il avait retirée du meuble où il venait de replacer la première, que son visage s'assombrit subitement.

— Je croyais avoir plus que cela, murmura-t-il en calculant d'un coup d'œil la quantité de pièces d'or que contenait le nouveau coffret.

Il demeura quelque temps ainsi debout et immobile, absorbé dans les plus profondes réflexions. Peu à peu ses traits s'altérèrent, et il sembla en proie à une pénible hésitation ; mais, surmontant avec son énergie habituelle les scrupules qui l'arrêtaient probablement dans la résolution qu'il voulait prendre, il s'écria :

— Allons ! encore une fois, puisqu'il le faut !

Puis, s'étant approché de la lampe, il en souffla brusquement la lumière. L'appartement fut plongé aussitôt dans les plus profondes ténèbres, et le lendemain des domestiques s'aperçurent que leur maître avait de nouveau disparu.

Cependant, suivant sa promesse, le baron Platter était allé chercher sa fille qui, comme nous l'avons déjà dit, achevait son éducation dans la ville d'Olmutz, capitale de la Moravie. Mais, au lieu de la ramener directement en Bohême, il l'avait d'abord conduite à Vienne où la jeune fille avait désiré acheter quelques bijoux. Après quoi, s'étant ressouvenu de l'impatience du comte, le major était immédiatement reparti pour regagner ses foyers.

A la nuit tombante, dix heures environ après leur sortie de Vienne, ils étaient déjà arrivés à la petite ville de Budweis ; mais ils ne s'y arrêtaient que le temps nécessaire pour changer de chevaux, et, malgré la pluie fine et pénétrante qui commençait à tomber, ils continuèrent leur voyage. A peine avaient-ils commencé à rouler :

— Postillon ! s'écria M. Platter, postillon !...

Celui-ci se retourna sans arrêter ses chevaux.

— Qu'avez-vous donc à nous mener un traîa pareil ? continua M. Platter.

étions liés, du jour où, dans une émeute, nous avons sauvé ensemble les gardes nationaux, et je lui ai sauvé la vie moi-même. Il ne faut pas faire de différence entre les faits de la vie civile et les faits administratifs.

M. le président : Jacobet n'a pas été mis en prévention, il n'a pas été arrêté, à son égard, l'instruction s'est arrêtée au premier degré. Du reste, vous n'avez rien à dire, M. Joly, vous ne serez pas plus sévère que nous pour les faits administratifs.

M. Joly : Employé à la préfecture depuis 1822, est resté avec Morin dans le bureau des plans jusqu'au jour où l'accusé en est sorti pour passer au bureau de la grande voirie.

M. le président : Morin ne faisait-il pas des tours de cartes ? — R. Oui, Monsieur.

M. le président : Contrefaisait-il les signatures ? — R. On m'a dit qu'il les contrefaisait très-bien.

M. le président : Avez-vous été témoin de la querelle entre Morin et Héronville pour les pointements de Morin ? — R. Oui, Monsieur.

M. le président : Avez-vous entendu parler du vol commis au préjudice d'Héronville ? — R. Oui, on soupçonnait Morin.

M. le président : Le témoin a signé des mémoires qui lui ont été remis par Jacobet, et qu'il était un prête-nom, avéré et connu par l'administration.

M. le président : Un de MM. les assesseurs donne lecture de la déposition du sieur Reuillet qui a été employé à la ville. Ce témoin rend compte, d'après des renseignements de bureau, de la mauvaise renommée de Morin et du détournement qu'il faisait des plans, lesquels du reste étaient fort mal tenus.

M. le président : Clavel, âgé de 53 ans, employé de la ville, rédacteur au bureau de la grande voirie, était chargé en 1834 du paiement des bordereaux ; il a rendu de longs détails sur le mémoire Rouget. C'est lui qui a payé le mémoire ; il a remarqué que la signature Lahure était tremblée.

M. le président : Morin au témoin : Depuis l'instruction, Jacobet n'aurait-il pas dit qu'il pourrait me faire condamner ou acquitter à son gré ?

M. le président : Jacobet, se levant : Je n'ai pas dit cela. J'ai pu dire qu'en effet ma déposition était importante, et on en aura conclu, dans les bureaux, que je pourrais faire acquitter ou condamner Morin.

M. le président : Guy, commis principal à la comptabilité de la Seine, a reçu le mandat Rouget : il a délivré le mandat à Morin qu'il ne connaissait pas alors. Dans la conviction, Morin est coupable : il est l'auteur du mandat.

M. le président : L'accusé Morin, dit le témoin, est venu demander, deux ou trois jours avant la présentation du mandat, si les pièces Rouget étaient arrivées.

M. le président : L'accusé Péchoux que Morin s'est adressé ; c'est cet employé qui me l'a dit, je le jure sur l'honneur.

M. le président : Ceci est fort grave.

M. Joly : Dans l'instruction le témoin a affirmé qu'il ne savait pas si c'était à l'employé Philippon ou à Péchoux que Morin s'était adressé.

M. le président : Le témoin : J'ai recueilli mes souvenirs. Il m'a fallu du temps ; car d'abord, devant le juge d'instruction, je me rappelais à peine le nom de ces employés.

M. le président : Morin venait-il souvent dans votre bureau ?

M. le président : Le témoin : Souvent depuis un mois.

M. le président : Le témoin Eugène Deschamps, conservateur des plans de la ville, a constaté que des travaux de plans avaient été faits, levés et payés deux fois, mais il ne saurait dire s'il y avait ou non nécessité de faire deux fois ces plans. Il pourrait seulement dire que la nécessité de refaire les plans du quartier des Invalides, où les changements avaient été presque nuls, ne lui est pas démontrée. Je dois dire, ajoute-t-il, qu'aux plans n'était annexé aucun ordre des chefs de division.

M. le président : Le témoin Cornillet fait une déposition insignifiante.

M. le président : Morin au témoin : N'a-t-on pas dit dans les bureaux que Jacobet s'était vanté de me faire acquitter ou condamner à son gré ?

M. le président : Le témoin : Oui, Monsieur.

M. le président : Est-ce à l'employé Jacobet que vous avez entendu tenir ce propos ?

M. le président : Le témoin : Non, à l'employé Lemaire.

M. le président : L'employé Lemaire sera assigné, en vertu de notre pouvoir discrétionnaire, pour venir déposer sur ce fait.

M. le président : L'audience est suspendue pendant une demi-heure et reprise à deux heures.

M. le président : En vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons que le notaire Fouchy sera appelé.

M. le président : Le témoin Lemaire, employé à la ville, est entendu. Il déclare que M. Jacobet a dit qu'il pouvait faire condamner ou absoudre Morin.

M. le président : Expliquez-vous.

M. le président : Le témoin : Je ne sais rien de plus. On causait de l'affaire dans le bureau, et Jacobet a dit cela.

M. le président : Avez-vous compris que, d'après ce qu'il savait de Morin, il pouvait, en taisant ou en le disant, faire absoudre ou condamner Morin ? — R. Oui, Monsieur.

M. le président : A-t-il ajouté : « Selon ce que Morin dira de moi... »

M. le président : Le témoin : Non, Monsieur.

M. le président : M. Glandaz : Y avait-il de la passion dans les expressions de Jacobet ? — R. Non, Monsieur.

M. le président : Léonce, employé à la ville, dit que Morin parlait argot, qu'il allait dans les mauvais lieux, et qu'il avait l'habitude d'imiter les signatures des autres employés, celle de Jacobet, par exemple.

M. le président : Morin : Il n'est pas un employé qui n'ait fait sur son garde-main quelques signatures imitées.

M. le président : Vous comprendrez qu'en présence d'une accusation de faux, c'est un talent qui est à regretter.

M. le président : Léonce, à qui on présente le mémoire Rouget, dit : Les signatures me paraissent imitées. Le nom de M. Rouget n'est même pas écrit avec l'orthographe.

M. le président : On lit la déposition de Rouget, décédé. Ce vérificateur de la ville a été confondu avec un faux Rouget ; l'état de frais qui présente un faux, suivant l'accusation, lui avait été payé lorsqu'il a été de nouveau présenté.

M. le président : Le sieur Benoit, caissier du bureau de Guy, raconte que Morin a traversé le bureau un jour devant le guichet de Guy, et est venu causer avec lui. Après son départ, Guy dit au témoin : « Morin est bien attrapé ; il ne venait pas pour vous, mais pour retirer le mandat Rouget. »

M. le président : Lahure, directeur du bureau des plans, âgé de 78 ans, est appelé.

M. le président : D. Pourquoi signiez-vous votre nom au bas des états ? — R. Pour constater que l'ouvrage avait été fait par Pierre ou par Paul.

M. le président : M. le président, lui montrant le mandat Rouget : Reconnaissez-vous votre écriture ? — R. J'avoue que je ne puis dire si ma signature est fautive.

M. le président : D. Morin, vous a-t-il dit qu'il lui était dû des travaux ? — R. Oui, Monsieur.

M. le président : D. N'avez-vous pas trois manières de signer ? — R. Je mettais ma signature, et quelquefois je mettais la date ; d'autres fois je ne la mettais pas. Quelquefois je mettais : *Vu et vérifié*.

M. le président : Sur une question de M. Saint-Marc-Girardin, juré, le témoin entre dans d'autres détails, desquels il résulte qu'il n'avait que deux modes de certification.

M. le président : Jacobet : De 1832 à 1834 j'ai visé les états dont je pouvais accepter la responsabilité, et lorsque les travaux me paraissaient avoir été bien faits. Les autres étaient visés par M. Lahure et par M. Hourdequin ensuite.

M. le président : Après 1834, M. Lahure et M. Hourdequin ont seuls apposé les visas. Mon intention n'est pas d'incriminer ce qu'a fait M. Lahure ou M. Hourdequin ; je veux établir seulement qu'après 1834 ma responsabilité n'a plus été engagée.

M. le président : Un débat s'élève entre Lahure, Jacobet et Solet. Il en résulte que Solet, géomètre, était en même temps vérificateur, et qu'il vérifiait ses propres travaux de géomètre. Le témoin Lahure soutient qu'il n'avait qu'à vérifier la longueur et la largeur des rues, et qu'il n'avait pas besoin d'aller sur place pour cela.

M. le président : Il existait évidemment un grand désordre dans l'administration (mouvement affirmatif), et nous verrons plus tard que ce désordre était plus grand encore.

M. le président : M. Joly : Pour moi il résulte de la déposition de M. Lahure que puisque sa signature suffisait, il n'était pas nécessaire à Morin d'imiter les signatures d'Hourdequin et de Jacobet.

M. le président : Le témoin Bouhin, employé à la ville, est appelé.

M. le président : M. le président : Vous avez été désigné par M. le préfet, ainsi que MM. Plançon et Pontonnier, pour faire sur les abus de l'administration, notamment sur les faits qui ont été découverts, une enquête qui a duré sept mois. Hourdequin a été choisi aussi ; mais je dois dire, à la décharge de M. le préfet, qu'à cette époque Hourdequin jouissait encore de sa réputation d'honnête homme. — R. Monsieur le président, nous avons fait notre travail en commun, et on peut dire qu'il est un. Les plans qui ont été faits en double ne pouvaient avoir été commandés à Morin. Les premiers d'ailleurs lui avaient été payés.

M. le président : D. Sur l'état signé Rouget, il y a des travaux indiqués. Ces travaux pouvaient-ils être utiles à la ville ? — R. Non, Monsieur, non plus que les travaux du mémoire de 1833 fr.

M. le président : D. M. Morin était-il un homme dangereux à fréquenter ? — R. Cela nous a été dit par chacun des employés qui l'ont connu. Nous avons demandé à M. Hourdequin pourquoi il ne l'avait pas éloigné, il nous a répondu qu'il avait une belle écriture.

M. le président : Le témoin a dit aussi dans son rapport, et il répète à l'audience que 966,000 fr. avaient été votés pour faire des plans dans un espace de vingt années. M. Bouhin entre sur l'emploi de cet argent dans de longs détails. Beaucoup d'argent a été perdu parce que des plans défectueux ont été faits, et qu'on a fait des essais inutiles de plans collés sur toiles.

M. le président : A propos de la comptabilité, M. Bouhin dit que les mandats pour travaux étaient revêtus des trois signatures Lahure, Jacobet et Hourdequin, qu'ils étaient envoyés à la comptabilité, que celle-ci examinait s'il fallait payer, et que le mandataire recevait, dans l'affirmative, un avis, se présentait et retirait son mandat sur quittance.

M. le président : M. le président lit un passage du rapport des commissaires, duquel il résulte que Lahure avait bien réellement trois visas, l'un qui indiquait une simple lecture, le second qui signifiait que la vérification n'avait pas été faite, et le troisième qui indiquait que la vérification avait été faite. Or, la commission n'a pu se défendre de penser que des états en grand nombre avaient été payés sans avoir été vérifiés.

M. le président : Le témoin Bouhin, interrogé sur les relations de Solet et d'Hourdequin, dit qu'il y avait entre eux une grande intimité.

M. le président : L'accusé Solet n'a-t-il pas touché en 1838, pour ses travaux, une somme de 97,839 fr. ? — R. Oui, Monsieur.

M. le président : D. Hourdequin n'a-t-il pas fait mystère à M. le préfet de la retraite de Solet ? — R. Oui, Monsieur, il en a fait mystère jusqu'au dernier moment, et Solet n'avait pas été remplacé.

M. le président : Le témoin Bouhin poursuit sa déposition.

M. le président : Il est quatre heures, l'audience continue.

On nous prie de publier la lettre suivante, insérée dans le *Réparateur* :

Lyon, le 7 novembre 1842.

Monsieur,

On lit dans le numéro des 2 et 3 novembre du journal le *Rhône* : « Nous apprenons par le *Moniteur* que plusieurs jeunes gens qui ont étudié au collège royal de Lyon viennent d'être admis à l'Ecole polytechnique, etc. »

Cet énoncé a quelque chose de vrai, mais il n'est pas complet. Veuillez donner au public, dans un but de justice et aussi d'éducation de la jeunesse, les détails suivants :

M. Laprade, élève externe au collège royal, élève pensionnaire à l'Institution Clermont, où il recevait des leçons particulières, a montré, en cette circonstance, combien un travail opiniâtre et une bonne direction peuvent abréger quelquefois la longueur de certaines études. Ce jeune homme a acquis, en une année, toutes les connaissances, en dessin et en mathématiques, nécessaires pour subir avec succès les épreuves si difficiles de ce genre de concours. C'est, jusqu'à preuve contraire, le plus remarquable exemple de réussite qu'on puisse citer dans l'académie de Lyon.

Agréer, etc.

J. CLERMONT.

Chronique.

LYON.

Trois billets de banque de 250 francs chaque ont été trouvés dimanche dernier, sur la voie publique, par une femme de notre ville, nommée Julie Sagne. S'appropriant cette somme et en utilisant une partie pour ses besoins ou ses caprices ne fut que l'affaire d'un instant. Les projets que formèrent les mariés Sagne furent entendus par leur enfant, qui se hâta d'apprendre aux voisins que sa mère venait de faire une trouvaille. La nouvelle se répandit aussitôt, et le propriétaire des billets vint lui-même en réclamer la restitution. La femme Sagne refusa de les rendre, sans doute parce qu'elle en avait déjà dépensé une partie par l'achat d'une robe et de divers autres objets.

La police intervint dans le débat, la robe fut reportée au marchand qui en rendit la valeur, et le propriétaire des billets put recouvrer la somme presque intégrale qu'il venait de perdre ; mais les mariés Sagne ont été arrêtés.

— Avant-hier 9 novembre, jour de l'inauguration du nouveau Palais-de-Justice, des tailleurs de pierre qui ont été employés à la construction du Palais-de-Justice ont placé dans la salle des Pas-Perdus un plat-bassin destiné à recevoir les offrandes du public qui a pu le visiter dans la journée. Pour faire cet appel à la générosité des visiteurs, ils ont pris la qualité de sculpteurs.

Nous recevons de ceux-ci une note dans laquelle ils repoussent avec une louable énergie l'acte de cupidité commis en leur nom, et qu'ils considèrent avec raison comme une injure faite à la ville qui les a employés les uns et les autres à l'édification de ce monument.

Du reste, MM. les sculpteurs nous apprennent que cette inconvenance n'a duré qu'un instant, grâce à l'empressement que M. Baltard a mis à la faire cesser.

DEPARTEMENTS.

Par ordonnance royale du 29 octobre, M. Verchère, substitut près le tribunal civil de Roanne, a été nommé juge près le même siège, en remplacement de M. Carron, décédé.

— Le 23 octobre dernier, le cadavre du sieur Girardot, demeurant à Orchamps (Saône-et-Loire), a été trouvé sur les bords du Doubs. On ignore ce qui a pu causer la mort de cet homme.

— Une dizaine de maisons ont été incendiées, le 22 du mois dernier, dans la commune de Damparis (Saône-et-Loire). La perte est considérable. Une partie était assurée. La cause de ce sinistre n'est pas encore connue.

— Depuis quelque temps, on s'occupe à Besançon de la construction d'un fort à Chaudanne, destiné à protéger la citadelle et le fort Bregille. Un grand nombre d'ouvriers, la plupart piémontais, sont employés aux travaux que l'on pousse avec la plus grande activité.

— Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance d'hier, a délibéré sur la question des théâtres. Adoptant la demande des artistes réunis en société, il a décidé d'allouer les 40,000 francs au prorata de la subvention et les 100,000 francs réclamés pour indemnité. D'après un amendement voté sur la proposition de M. le maire, ces 10,000 francs ne seront comptés qu'après le

— Baron, dit le noble Moscovite, vous avez désiré voir mes titres ; permettez-moi de vous les présenter.

Alors il fit un signal, et aussitôt un jeune page entra, portant sur un riche coussin de velours la petite cassette d'argent qui renfermait les précieux parchemins.

— Comte, répondit le baron, votre parole m'avait suffi ; mais puisque vous avez cru devoir me montrer vos titres, je les examinerai avec soin pour mieux apprécier l'honneur que vous me faites en voulant bien entrer dans ma famille.

Et il prit le petit coffret qu'il déposa sur la cheminée. Puis, le jour du mariage ayant été irrévocablement fixé, le comte Zapolski se retira.

Aussitôt que celui-ci fut parti, M. Platter demanda à Marie la cause de son étrange que sa vue lui avait causée ; mais la jeune fille ne put en rendre compte. Elle avoua cependant que le visage de Zapolski ne lui était pas inconnu, et qu'il lui avait inspiré une répulsion irrésistible, répulsion qu'elle attribuait, du reste, à la couleur rouge de ses cheveux. Le major, qui avait souvent admiré la chevelure noire et luisante de son noble ami, reconnut que sa fille était encore sous l'impression de la terrible aventure du voyage, et il chercha à la dissuader de son erreur ; mais, voyant que ses efforts étaient infructueux, il s'en remit au temps et à l'évidence du soin de guérir une aussi injuste prévention. Alors il ordonna à la pauvre enfant d'aller se reposer, et, s'étant assis devant le feu, il ouvrit la précieuse cassette. Un examen minutieux des papiers qu'elle contenait l'eut bientôt convaincu de l'antique noblesse de l'illustre Moscovite ; aussi se leva-t-il plus épris que jamais de l'homme qu'il avait choisi pour son gendre et pour son ami.

Enfin le jour fixé pour le mariage arriva. Dès le matin, les cloches annonçaient à grandes volées la pompeuse cérémonie qui allait s'accomplir. L'église Saint-Jacques, magnifiquement tendue depuis la veille, s'encombra de curieux qui refluaient jusque sur le perron, et la ville de Prague, ordinairement calme et silencieuse, sillonnée en tous sens par de nombreux équipages qui se rendaient chez les futurs époux, fut tumultueuse et agitée comme en un jour de fête.

Cependant, sur le midi, il se fit dans la foule un mouvement extraordinaire et un grand silence d'admiration. C'était le cortège qui arrivait. Les deux fiancés, suivis de l'élite de l'aristocratie autrichienne, allèrent occuper les places qui leur étaient réservées.

La joie la plus vive brillait sur tous les visages. Marie elle-même, Marie, revenue de son erreur, semblait ivre du bonheur d'appartenir bien à un homme dont elle avait depuis reconnu et apprécié les brillantes qualités.

La cérémonie commença sous les plus favorables auspices. Tous les assistants, dévotement recueillis, joignaient avec ferveur leurs prières à celles que le prêtre adressait au ciel en faveur des deux époux. Enfin, quand le moment fut venu, le comte passa un anneau magnifique au doigt de Marie ; mais tout-à-coup celle-ci, qui jetait à la dérochée un re-

tard curieux sur ce symbole précieux de l'asservissement conjugal, releva vivement les yeux sur son mari, éprouva un tremblement nerveux et tomba évanouie en s'écriant :

— L'Homme Rouge !

Cet événement causa une vive impression sur l'assemblée. Le comte devint pâle, et le major, effrayé de cette monomanie persévérante de sa fille, fit interrompre la cérémonie pour ramener son enfant chez lui.

A peine revenue à elle, Marie promena un regard surpris autour d'elle ; puis, ayant reconnu son père, elle lui demanda un entretien particulier. Tous les assistants se retirèrent dans le salon, et M. Platter demeura seul avec sa fille.

— Monsieur le baron, dit celle-ci, suis-je mariée ?

— Oui, ma fille, le prêtre a consacré votre union.

— Ah ! miséricorde !

— Mais qu'as-tu donc, mon enfant ? reprends tes esprits, s'écria le pauvre père, épouvanté de l'état d'aliénation de sa fille.

— Voyez, continua Marie en montrant sa main.

— Tu as retrouvé ton anneau ?

— C'est celui que mon mari m'a donné.

— Comment cela se peut-il ?

— Parce que c'est lui qui l'a volé.

— Tu déraisonnes !

— Non, j'en suis certaine maintenant ; je l'ai reconnu : la couleur seule de ses cheveux est changée.

Le major demeura stupéfait ; il se rappela tout-à-coup les mystères de la vie du comte, ses disparitions inexplicables, et de violents soupçons commencèrent à ébranler sa foi.

— Il faut que cela s'explique sur-le-champ, s'écria-t-il.

Puis, étant rentré dans le salon, il y chercha le comte parmi les nombreux invités qui attendaient l'issue de cette étrange aventure ; mais celui-ci n'y était plus. Dans toute autre circonstance cette absence n'eût semblé au baron qu'une bizarrerie de l'époux de sa fille ; cette fois il y vit la confirmation de ses doutes.

Alors, ayant congédié les assistants, il fit atteler sa voiture et se rendit en toute hâte au palais Zapolski.

Le valet de chambre le conduisit directement à l'appartement de son maître ; mais la porte s'en trouvait fermée.

— Etes-vous bien sûr qu'il y soit ? demanda le baron.

— Oui, monsieur, j'en suis certain ; il vient de monter.

Ce nouvel incident redoubla les angoisses du major. Désespéré de voir finir ainsi l'explication qu'appelait si vivement sa sollicitude paternelle, il se décida à interroger le domestique ; mais celui-ci ne savait rien.

Tout-à-coup un grand bruit se fit entendre. Le baron s'approche de la croisée : c'était une compagnie de carabiniers autrichiens qui entraient dans la cour.

En effet, l'explication de Marie avait été recueillie avec soin par le grand-justicier de Prague qui, en raison de sa dignité, assistait parmi les invités

à la cérémonie du mariage. C'était à lui que, suivant l'intention qu'il en avait exprimée à sa fille, M. Platter avait révélé le vol dont il avait été victime. Naturellement soupçonneux par état, cet officier de justice avait aussitôt exercé sa surveillance sur la conduite depuis long-temps suspecte du noble étranger, et avait cru devoir enfin, sur ce dernier indice, opérer son arrestation.

Il entra bientôt, suivi de quelques archers, dans la chambre où se trouvait M. Platter.

— Monseigneur, s'écria celui-ci, effrayé du malheur qui le menaçait, pensez-vous donc que ce soit lui ?

— J'en suis sûr, répondit gravement le magistrat ; et, s'étant retourné vers ses hommes, il leur ordonna d'enfoncer la porte, qui céda aussitôt.

Alors ils se précipitèrent dans l'appartement du comte ; il était vide.

Cette vue plongea le grand-justicier dans la plus profonde stupeur. Cependant un des soldats, en furetant dans un petit cabinet noir attenant à l'alcove, découvrit une issue mystérieuse pratiquée dans la tapisserie ; elle fut ouverte aussitôt, et les agents, suivis de leur chef, auquel l'espoir était revenu, disparurent soudain par cette voie. Ils descendirent d'abord un escalier rapide, au bas duquel se trouvait un corridor obscur qu'ils franchirent aussitôt. Enfin, après de nombreux détours dans les plus profondes ténèbres, ils aperçurent au loin une brillante clarté qui semblait provenir de la lumière du jour. Ils y coururent en toute hâte et arrivèrent ainsi sur la grande place de l'hôtel-de-ville, qui était située fort loin du palais Zapolski.

— Il nous a échappé ! dit le grand-justicier en rentrant dans l'appartement du comte.

— Monseigneur, répondit le baron dont le visage était baigné de larmes, lisez cette lettre que je viens de trouver sur la cheminée.

Le magistrat saisit avidement le papier, et lut ce qui suit :

« Monsieur Platter, j'ai tout deviné. Je me vois malheureusement forcé de rentrer dans le crime au moment où la brillante position que vous me faisiez dans le monde allait m'en faire sortir pour toujours ; mais ne vous en veuillez pas, c'est ma faute. J'ai commis deux maladrances impardonnables : d'abord en allant travailler sur un chemin où vous deviez passer (il est vrai que je ne pouvais le prévoir) ; ensuite en conservant une bague qui pouvait être tôt ou tard reconnue par son légitime possesseur (il est vrai que je n'en avais jamais vu d'aussi belle ni d'aussi digne de la main de votre fille). Enfin, excusez-moi, car ce sont mes débuts. »

— Marie, s'écria le malheureux père en rentrant chez lui, tu vas retourner à Olmutz, mais cette fois pour n'en plus jamais revenir... car, hélas ! pauvre enfant, ton avenir est perdu !

Depuis ce jour, l'Homme Rouge cessa d'épouvanter les postillons et les aubergistes des grandes routes de l'Allemagne ; mais quelques années plus tard il fut roué vif sur la place de Grève, et l'on apprit alors qu'il s'appelait Pierre Poulailler.

HIPP. ETIENNEZ.

30 avril, époque de la clôture de l'année théâtrale, en tant que les artistes auront justifié de pertes.

En conséquence de cette solution favorable, les artistes vont rouvrir au premier jour.

Hier 7 novembre, écrit-on de Marseille, la neige est tombée avec force pendant une bonne partie du jour; elle était très-abondante en dehors de la ville, et le courrier arrivé de Paris a rapporté que les montagnes voisines de Saint-Etienne en étaient couvertes. Nous avons par conséquent sujet de craindre que le froid ne commence de bonne heure cette année et ne soit assez rigoureux. La journée du 6 était si belle et même si chaude que nous n'avions pas dû nous attendre à un changement si prompt.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Une neige épaisse couvre nos environs et encombre les chemins, les rues, les places publiques. Ce mauvais temps, qu'on ne prévoyait pas, a fait manquer complètement notre foire de novembre. »

— On lit dans le même journal :

« On nous écrit de plusieurs points du département de la Drôme, du Buis, de Die, du Grand-Serre, de Lus-la-Croix-Haute de Mirmande et de Saint-Nazaire, que les foires de ces localités diverses, les 2, 3 et 4 du courant, ont été assez heureuses, malgré quelques petites contrariétés atmosphériques. »

— Le dernier marché de Romans a été fort beau. Il s'y est vendu beaucoup de marchandises de toutes sortes, de toutes espèces, blé, noix, châtaignes, etc. Les soies seules ne sont guère recherchées. Cependant un parti de 100 kilog. a été vendu à 25 f. 25 c. le 1/2 kilog., soit ordinaire du pays. Le cours était un peu plus bas : 24 f. 50 c. à 25 f. net.

— Ces derniers jours, un crime d'infanticide a été constaté à Moras, canton du Grand-Serre, arrondissement de Valence.

— L'administration des postes a reconnu la nécessité d'instituer des agents intermédiaires entre les préposés sédentaires du service et les facteurs ruraux pour la surveillance de ces derniers. Les nouveaux agents prendront le titre de *brigadiers* et de *sous-brigadiers*, selon l'importance des villes où ils résideront. Ils auront pour l'ordinaire, comme les facteurs ruraux, un itinéraire particulier; mais ils pourront en être détournés et envoyés sur d'autres points pour visiter les boîtes, placer ou retirer des timbres, explorer l'état des chemins et la situation des lieux, et pour recueillir des renseignements de toute espèce concernant l'exécution du service dans les communes rurales. Ces diverses mesures ont été portées à la connaissance des inspecteurs, directeurs, sous-inspecteurs et sous-directeurs des postes par une circulaire du 25 octobre. (Courrier de l'Ardèche.)

Nouvelles Diverses.

Le *Constitutionnel* donne sérieusement l'article suivant :

« Un mécanicien d'une petite ville de Bohême vient de construire un automate qui imite parfaitement la voix humaine, et spécialement celle de soprano. Il chante plusieurs airs d'une facture difficile et avec tout autant de charme et de facilité que pourraient le faire les meilleures artistes. Trilles, roulades, gammes chromatiques, tout y est d'une exécution et d'une précision surprenantes. Cet automate prononce même, en chantant, quelques paroles assez faciles à comprendre. Des personnes qui l'ont entendu assurent que c'est réellement merveilleux. L'inventeur espère en venir à un point de perfection tel que cette machine puisse distinctement prononcer toutes les paroles de nos grands airs d'opéra. Il compte faire sous peu un voyage à Prague et à Vienne pour y donner des concerts avec son automate qu'il se propose de produire dans toute l'Europe, et principalement à Paris. Que vont dire nos plus célèbres virtuoses quand elles vont se voir ainsi éclipsées par une machine ! »

— La cour d'assises de l'Orne vient de condamner à dix ans de surveillance, dix ans d'interdiction des droits civiques, civils et de famille, et à un an et un jour d'emprisonnement, le nommé Gersant, âgé de 21 ans, reconnu coupable d'offense au roi par l'application de placards sur les murs de Vimoutiers. Le jury avait admis en sa faveur des circonstances atténuantes.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Le *Peninsular* de Madrid nous apporte aujourd'hui la déclaration faite le 31 octobre dernier par les journaux espagnols : *el Eco del Comercio*, *el Heraldo*, *el Peninsular*, *el Castellano*, *la Postada*, *el Trono*, *el Corresponsal*, *Guindilla*, *el Espanol independiente*, *la Revista de Madrid*, *la Revista de Espana y del extranjero* et *el Catolico* qui, en raison de son caractère purement religieux, s'abstient d'adhérer aux articles 3 et 4 qui se rattachent à des questions politiques distinctes de la question particulière de la presse.

Voici les termes de la déclaration :

« 1° Nous déclarons que dès aujourd'hui nous formons une association solidaire qui a pour objet de défendre la liberté de la presse, dans les limites de la légalité, conformément à la constitution et aux lois.

« 2° Nous déclarons que l'association établie pour la défense de la presse poursuivra son but par tous les moyens licites, conformément à la constitution et aux lois, contre tout attentat, qu'il émane directement du gouvernement ou qu'il ait une autre source.

« 3° Nous déclarons que l'association défendra, dans les mêmes limites, les garanties de la sécurité de la liberté individuelle, établies dans la constitution et les lois, violées et foulées aux pieds dans une grande partie de la monarchie par les agents militaires et politiques du gouvernement.

« 4° Nous déclarons que l'association défendra et soutiendra de la même manière la non-prorogation de la minorité de la reine. »

ANGLETERRE.

LONDRES, le 4 novembre. — L'arrivée du bateau à vapeur la *British-Queen* a causé beaucoup de satisfaction dans la Cité.

La malle des Indes n'est pas encore arrivée; elle est attendue avec la plus grande anxiété, à cause des combats déçus et des événements importants auxquels on s'attend en Chine et dans l'Afghanistan.

— On lit dans le *Sun* :

« Dans un meeting de la corporation de Dublin, corporation protestante, des remerciements unanimes viennent d'être votés à M. O'Connell pour les services importants qu'il a rendus à la cité de Dublin pendant une année d'exercice de sa magistrature comme lord-maire.

« A l'entrée en charge d'O'Connell, ses ennemis disaient qu'il déshonorerait ses fonctions de lord-maire, et qu'il deviendrait la risée de tous ses concitoyens protestants. Il a démenti ces prophéties, et s'est conduit de manière à mériter les remerciements même du protestantisme.

« Il n'y a pas quinze ans, un homme qui aurait prophétisé qu'un agitateur catholique, et un agitateur comme O'Connell, serait lord-maire de Dublin et obtiendrait par acclamation les remerciements de la corporation protestante de cette ville, un homme qui aurait supposé la possibilité d'un tel fait aurait passé pour visionnaire. Certes, de tous les changements qui ont eu lieu en Angleterre, le plus grand est celui-ci : O'Connell, l'auteur de l'émancipation catholique, lord-maire de Dublin, est complimenté, remercié, après une année de charge, par la corporation protestante de Dublin ! »

— Le nouveau lord-maire, l'alderman George Roe, a été inauguré à Dublin. Le lord-maire Daniel O'Connell avait lui-même proposé cet alderman pour son successeur. Cette motion a été accueillie avec acclamation, et le nouveau lord-maire a pu sur-le-champ prendre possession de sa charge. M. O'Connell, devenu alderman, a remercié la corporation de l'appui qu'elle lui avait accordé dans l'exercice de ses fonctions officielles. Il a rappelé qu'il n'avait pas été promu au titre de baronnet à l'occasion de la naissance du prince de Galles.

« Le gouvernement a sans doute eu ses raisons pour se dispenser d'une coutume reçue; mais je proteste, a-t-il dit en terminant, tant en mon nom qu'au nom de la corporation de Dublin, contre un semblable affront, si l'on pouvait avoir l'idée de le faire subir plus tard à un lord-maire de Dublin. » (Applaudissements.) (Morning-Advertiser.)

HOLLANDE.

Le *Journal de La Haye* du 3 novembre annonce ainsi la très-prochaine conclusion de l'arrangement entre la Belgique et la Hollande :

« Le ministre des finances est de retour depuis hier de son voyage à Berlin. On peut donc s'attendre très-prochainement à la signature du traité entre la Belgique et les Pays-Bas. »

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 19 octobre. — La Russie manœuvre à Constantinople avec autant de succès que d'habileté, et les ambassadeurs occidentaux en sont consternés. Naguère encore, M. de Bourqueney chantait victoire; M. Stafford Canning se félicitait de voir les projets de la Russie déjoués en Valachie; l'Autriche, plus que les autres puissances, jouis-

sait de ce triomphe apparent de la Porte; mais cela n'a pas duré longtemps. L'apparition de M. de Boutenief a changé subitement la face des choses. La voix de la Russie l'a encore une fois emporté.

Elle a exigé la destitution du prince Ghika, et la Porte l'a accordée. De main Savlet-Effendi, premier interprète du divan, se rend à Bukharest avec le firman de destitution. On a laissé au divan, pour fiche de consolation, la vaine satisfaction d'amour-propre d'envoyer un commissaire turc pour annoncer la destitution du prince, et on désigne déjà un commissaire de la Russie pour successeur de Ghika. Ce serait, assure-t-on, le général Kislew qui s'est fait naturaliser Valaque dans ce seul but.

La Porte a vraiment beau jeu de proclamer que c'est elle qui a destitué spontanément le prince Ghika, quand, il y a tout au plus un mois, elle annonçait dans le *Moniteur ottoman* que la mission de Shekib-Effendi avait pour but d'aller remercier le prince de Valachie de la conduite ferme et loyale qu'il avait montrée, et lui offrir un superbe sabre de la part de Sa Hautesse.

Demain part aussi pour la Serbie un autre commissaire, Emin-Effendi, chargé de porter au nouveau prince les insignes de son poste. Là aussi, c'est la Russie qui a provoqué le mouvement révolutionnaire; telle est du moins l'opinion de personnes bien informées. Le nouveau prince a fait son éducation en Russie. On le dit dévoué à cette dernière; ce qui porte à le croire, c'est que le ministre russe approuve hautement tout ce qu'il s'est fait.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Par acte passé le 5 novembre en l'étude de M^r Gambier, notaire à Paris, M. Gannal a fait cession du droit exclusif d'exploiter son brevet d'invention pour les embaumements à MM. *Bustaret et Delille*, pharmaciens à Bordeaux, pour le département de la Gironde.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 8 NOVEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,250	»
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,075	»
350	600	— Grenoble.	815	»
500	750	— Saône-et-Loire.	750	»
400	700	— Dijon.	530	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	— Turin.	330	»
1,000	»	— Montpellier.	725	»
1,000	»	— Besançon.	450	»
1,000	»	— Reims.	»	»
1,000	»	— Metz.	675	»
560	500	— Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	625	»
Idem.	»	— Union.	505	»
Idem.	1,000	— Société civile.	750	»
1,500	800	— Grangette et Culatte.	500	»
4,000	»	— Côte Thiollière.	»	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000	»	— Cèdes mines des Lites.	»	»
2,500	»	— Comp. du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	»
500	4,000	— Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	— Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	— Gondoles sur Saône.	4,100	»
200	10,000	— Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
»	5,000	— Compagnie du Sirius.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,205	»
450	2,000	— de la Feuillée.	2,300	»
300	2,000	— Seguin.	1,700	»
220	2,000	— de l'île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise.	380	»
6,000	»	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,000	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	25,500	»
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,950	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»
Illimité	»	Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

ÉTUDE DE M^r LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

VENTE AUX ENCHÈRES

PUBLIQUES,

pour cause de maladie,

le lundi quatorze novembre 1842, à l'heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^r Laval, notaire,

D'UN FONDS

D'HOTEL GARNI ET RESTAURANT,

PORTANT POUR ENSEIGNE :

Hôtel d'Arignon.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter avant le jour de l'adjudication, audit M^r Laval, notaire. (4899)

VENTE DE CHEVAUX.

Le dimanche treize novembre 1842, et jours suivants, de midi à deux heures, il sera vendu une trentaine de CHEVAUX provenant de la faillite des sieurs Dufournel et Collet, maîtres d'équipages.

La vente aura lieu à l'auberge du Mont-Cenis, à la Guillotière.

Le prix de chaque cheval sera payé comptant, et il sera perçu en outre cinq centimes par franc.

S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, demeurant rue de l'Annonciade, n. 12. (5681)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et Co, rue Tupin, n. 25. (5677)

A VENDRE A L'AMIABLE.

DEUX CENT SOIXANTE MÈTRES DE PLATEAUX DE CHÊNE de sept à dix centimètres d'épaisseur.

DEUX CENT CINQ MÈTRES DE TRAVONS de onze centimètres carrés.

S'adresser, à Charly, chez les héritiers de feu M. Durand, menuisier. (296)

AVIS.

UNE JEUNE FEMME de vingt-six ans, accouchée depuis quatre mois seulement, désirerait se placer comme **NOURRICE** dans une maison bourgeoise; elle prendrait au besoin un nourrisson chez elle.

S'adresser, pour les renseignements, rue Tramassac, n. 46, chez M. Endrean dit Bernard. (8181)

CAFÉ DES DEUX-COLONNES,

Quai des Célestins.

Le dimanche 13 novembre courant, à six heures du soir, il sera joué UNE POULE D'HONNEUR dont le prix est UN COUVERT D'ARGENT.

La poule continuera tous les jours. (295)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

Ou Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, chez Courtois, pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Son usage blanchit les dents, même les plus noires, sans jamais en altérer l'émail, procure aux gencives l'incarnat et à la bouche une odeur très-saue.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon. — Prix : 3 fr.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Egypte, n. 7, au 1^{er}. (7139)

DU 11 AU 20 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 7 heures du matin. (293)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, *retrées*, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)

AVIS.

UNE PERSONNE établie, ayant une maison de commerce en plein succès, ne pouvant elle seule suffire à toutes les occupations qu'exige son commerce, désirerait, au lieu de commis, UN ASSOCIÉ qui fût intéressé dans les affaires.

S'adresser à l'étude de M^r Hodiou, notaire, rue Saint-Pierre, près l'église de ce nom, à Lyon. (276)

BUREAU D'AFFAIRES ET DE PUBLICITÉ DE M. BARBOLLAT. Rue Mulet, n. 2, à Lyon.

A VENDRE,

PLUSIEURS CAFÉS, HOTELS, RESTAURANTS, AUBERGES, etc.

AVIS.

Le sieur Barbollat se charge de la vente et de l'achat des PROPRIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE.

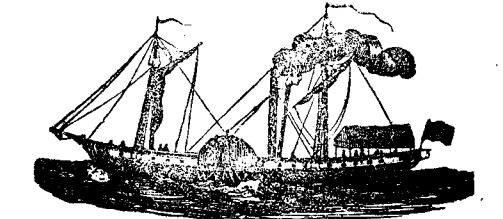
On désire faire l'acquisition de PLUSIEURS MAISONS A LA VILLE, non sujettes à reculement.

UN HOMME de vingt-six ans désirerait être placé dans une maison bourgeoise en qualité de COCHER ou DOMESTIQUE. Il donnera les renseignements les plus satisfaisants. (294)

A affermer de suite.

BAINS DU RHONE.

S'adresser, pour connaître les conditions de la ferme, à M. J. Dupasquier, place de la Miséricorde, n. 12. (297)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

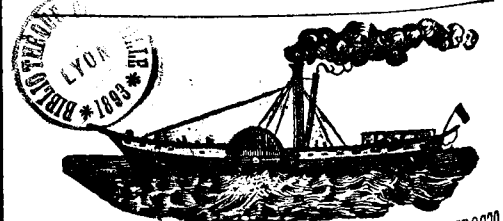
PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS,

Du 12 au 20 novembre, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6869)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6564)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaille, 19.